



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 27
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.042/DB

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SIPPEREC DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ, Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Valérie RAGOT a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SIPPEREC DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5211-4-1-II,

VU l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée aux articles 4 et 18 de la Loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, modifié et complété par arrêté du 21 octobre 2009,

VU l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts de raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L341-2 du Code de l'Énergie, modifié par l'arrêté du 22 mars 2022 relatif à la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité des coûts de raccordement aux réseaux publics d'électricité des installations de production d'électricité renouvelable,

VU la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 12 décembre 2019 portant décision sur les règles d'élaboration des procédures de traitement des demandes de raccordement aux réseaux publics de distribution d'électricité et le suivi de leur mise en œuvre,

VU la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 22 septembre 2023 portant décision sur les conditions de raccordement et d'accès des utilisateurs aux réseaux publics de distribution d'électricité,

VU la délibération n°2020-09-37 en date du 23 septembre 2020 relative à la délégation d'attributions au Président,

VU la délibération n°2021-03-13 en date du 25 mars 2021 relative à la délégation d'attributions au Président,

VU la délibération n°2021-10-103 en date du 14 octobre 2021 relative à la délégation d'attributions au Président,

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SIPPEREC DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

VU la délibération n°2021-12-121 en date du 16 décembre 2021 relative à la délégation d'attributions au Président,

VU la délibération n°2022-10-98 en date du 13 octobre 2022 relative à la délégation d'attributions au Président,

VU la délibération n°2022-12-115 en date du 13 décembre 2022 relative à la délégation d'attributions au Président,

VU la délibération n°2024-03-08 en date du 21 mars 2024 relative à la délégation d'attributions au Président,

VU la délibération n°2021-12-108 du comité du 16 décembre 2021 relatif au vœu sur l'évolution des conditions de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité,

VU l'Ordonnance n°2023-816 du 23 août 2023 relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité prise en application de l'article 26 de la loi APER, sur laquelle la Commission de Régulation de l'Énergie a rendu un avis favorable le 28 juin 2023, est venue supprimer la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part de l'extension située hors du terrain d'assiette,

CONSIDERANT le projet de convention établi à cette effet,

CONSIDERANT que la mise en œuvre, par l'effet des dispositions susvisées, du changement du dispositif de facturation des coûts d'extension et de branchement et requis pour le raccordement de tout nouveau demandeur au réseau de distribution d'électricité, sont désormais à la charge des pétitionnaires après réfaction de 40%,

CONSIDERANT qu'à cette fin, les collectivités, lorsqu'elles sont elles-mêmes demandeuses de raccordement, seront destinataires de devis (propositions techniques et financières), établis par ENEDIS, pour analyse et accord,

CONSIDERANT que l'examen de ces devis requiert une bonne connaissance du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'une certaine expertise technique et réglementaire,

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SIPPEREC DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

CONSIDERANT qu'en sa qualité d'autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité, le SIPPEREC est en mesure de proposer, à celles de ses communes membres qui le lui demanderont, de mettre à leur disposition un de ses services afin de les assister dans le cadre de la procédure d'examen et de validation des propositions techniques et financières que la société ENEDIS leur soumettra au titre des travaux de raccordement réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Sa Commission Grands Projets, Urbanisme, Environnement et Vie Economique entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de services du SIPPEREC, annexée à la présente, dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense est inscrite au Budget communal.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : APPROBATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SIPPEREC DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Nicolas DOHIN

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.042/DB

Objet de l'acte : APPROBATION DE L'ADHESION A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SIPPAREC DANS LE CADRE DANS LE CADRE D'OPERATIONS DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique / 4 - Autres types de contrats

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23816_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23816_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024